

Particuliers

Fonctionnaire de l'État décédé en retraite – Demande de pension de réversion ou d'orphelin (Formulaire 11979*09)

[Accéder au Formulaire – Cerfa 11979*09](#)

Le Service des retraites de l'État vous recommande d'utiliser le service de demande de réversion en ligne. En effet, ce service vous permet de faire une seule demande pour tous les régimes auxquels était affiliée la personne décédée.

Pour cela, rendez-vous sur info-retraite.fr . Si ce n'est pas déjà fait, vous devez ouvrir (ou créer) votre Compte Personnel Retraite.

Grâce à France Connect, vous bénéficierez d'une connexion sécurisée et l'accès à l'ensemble des services proposés par le portail dont celui de la demande de réversion.

Le service Demander ma réversion est accessible depuis le menu Mes démarche du portail info-retraite à partir de votre Compte Personnel Retraite. Pour plus d'information, vous pouvez suivre ce [lien](#) .

La demande parviendra au Service des Retraites de l'État qui vous contactera directement en cas de besoin et traitera votre demande.

Si vous ne pouvez pas faire votre demande en ligne, utilisez le formulaire ci-dessous.

- [Pension de réversion](#)

Mairie de Saint Bonnet de Mure

34 avenue de l'Hôtel de Ville
69720 - Saint Bonnet de Mure

04 78 40 95 55

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8h-12h / 13h30-19h

Mardi : 8h-12h / 13h30-17h30

Mercredi : 8h-12h / 13h30-17h30

Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30

Vendredi : 8h-12h / 13h30-16h30

Crédit photos : François Boisjoly, Chart Photography, Vincent Moncorgé, Ville de Saint Bonnet de Mure